

Ski Joering



Foire aux moutons



Le carnaval



La mini Vasa



Vie pratique

MAIRIE

Tél. : 04 50 47 21 51
Fax. : 04 50 47 27 04
mairie.servoz@wanadoo.fr

URBANISME

servozurbanisme@gmail.com

Ouverture du secrétariat

Lundi, mardi

et vendredi de 14h à 18h30

Jeudi de 14h à 20h15

Fermé mercredi, samedi, dimanche
et jours fériés.

Réservation de la salle des fêtes
à la mairie : 04 50 47 21 51

URGENCES

Pompiers Tél. : 18

SAMU Tél. : 15

Gendarmerie Tél. : 17

MÉDECIN DE GARDE

Composer le 15

MÉDECIN à SERVOZ

Dr Termoz 04 50 91 40 99

PÉDICURE PODOLOGUE

Christine PAREAU
04 50 47 22 91

KINESITHERAPEUTE

Gaëlle FAVRE
06 09 01 11 25
Emilie PERRIN
09 53 11 82 69

INFIRMIÈRES

Mme POMMIER
04 50 91 40 30 ou
06 08 68 33 67
Mme CRUD
04 50 78 31 25
Mme ZAGOT
04 50 91 40 30

NATUROPATHIE

Violette MAZZA POUSSE
06 87 24 79 93

ASSISTANTES SOCIALES

Quatre assistantes sociales
Permanences à Chamonix

286 rue du Lyret, sur rendez-vous.
Le pôle médico-social est ouvert du
lundi au vendredi. 04 50 53 23 42

M.S.A. Sallanches

M^{me} MARCHIOL

04 50 93 77 32

Fax : 04 50 93 70 56

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Chamonix : 26 allée Lachenal
Sallanches : 399 rue A. Pissard

Un seul n° de téléphone :

0 820 904 124

www.ameli.fr

AIDES MÉNAGÈRES

ADMR Passy

Tél. 04 50 78 31 67

Fax 04 50 78 47 60

ASSAD

portage des repas

04 50 54 31 37

CANTINE & GARDERIE

04 50 18 77 39

CRECHE

«Rose bonbon»

04 50 18 54 03

TAXI

contact@taxiservoz.com

06 84 66 86 73

AGENCE POSTALE

Horaires (04 50 18 56 99)

Lundi : 8h45-11h45

Mardi : 8h45-11h45

Fermée le mercredi

Jeudi : 8h45-11h45

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 8h45-11h45

Départ du courrier : 11h
sauf le samedi à 10h30

OFFICE DU TOURISME

Juillet et août : Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Ouverture le mercredi à 10h30.

Fermé le dimanche et jours fériés.
Juin, septembre et octobre : Du
lundi au samedi de 9h à 12h et de
14h à 18h. Ouverture le mercredi à
10h30. Fermé le dimanche et jours
féries.

Servoz : 04 50 47 21 68

Les Houches : 04 50 55 50 62

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04 50 47 28 75

Lundi, mercredi et vendredi
de 16 h à 18 h.

16 h 30 à 18 h 30 en juillet et août.

DÉCHETTERIE

Tél : 04 50 78 10 48

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14 h à 18 h

Du mardi au samedi de 9h à 12 h
et de 14 h à 18 h.(fermeture à 19h

du 1er avril au 31 octobre)

Fermée les dimanches et jours
féries.

RAMASSAGE DES GROS OBJETS

Le dernier jeudi de chaque mois,
sauf en hiver.

Signaler en mairie le lieu de dépôt
des objets.

DEPÔT SCOUTS DE CLUSES à CHAMONIX

Le premier jeudi de chaque mois sur
la place du cimetière de Chamonix.

TENNIS

Renseignements & vente de cartes
à l'Office du Tourisme et à la mairie
pendant les horaires d'ouverture.

CARTES D'HÔTES & TAXE DE SEJOUR

Les cartes d'hôtes sont
délivrées par l'office de tourisme
(04 50 47 21 68). La taxe de séjour
est à régler en mairie à l'ordre de
«Trésor Public».

HORAIRES DES MESSES

Le samedi à 18 h ou le dimanche à 9 h.



Sommaire

Extraits des voeux 2013 du maire	2
Communauté de communes : 1 ^{er} bilan.....	6
En bref.....	7
Rénovation énergétique de l'école	8
Plan de Protection de l'Atmosphère	9
Le nom des rues.....	14
L'abbé Jean Morel	16
Le Relais	17
Concours des maisons fleuries	18
Etat civil octobre à mars	19
Formation aux premiers secours.....	19
Histoire et Traditions.....	20
Amicale des donneurs de sang	20
Amicale des parents d'élèves.....	21
Les composteurs du SITOM.....	24
Communiqué ERDF	24



Extraits des vœux 2013 du maire

Chers amis,

J'ai bien reçu le message de « faire court »... Pourtant, il me semble qu'il n'est pas inutile de prendre le temps !

Qu'il n'est pas inutile de redonner toute sa valeur à cette notion « de temps »... car, s'il y a bien quelque chose qui nous manque à tous... c'est le temps !

Le temps de la réflexion qui n'existe plus, supplantée qu'elle est par l'exigence du « clic » de l'ordinateur !

Le temps de se parler, le temps d'écouter, le temps de ne rien faire (et là je pense particulièrement aux enfants), le temps de partager, le temps de comprendre le monde, le temps de « vivre » dans un vrai monde et non dans un monde virtuel qui isole et déshumanise.

Par ma voix, je souhaite que vous entendiez celle d'une équipe au service des presque 1000 habitants que nous comptons maintenant sur Servoz. Le recensement, assuré par Sophie ECHE épaulée par Robert STEINER, nous donnera le nombre exact dans l'été !

Cette équipe est composée des 15 membres du Conseil Municipal et de 13 agents communaux... car que serait un conseil municipal s'il ne travaillait pas en complémentarité et en toute

confiance avec les agents des services communaux ?

Tous au service de la population nous essayons de remplir notre rôle le mieux possible dans le respect des devoirs qui nous

incombent avec toujours « l'intérêt général » comme objectif.

Du fond du cœur je tiens ici à remercier tous les membres de mon équipe.

Je ne m'étendrai pas cette année sur leurs qualités, leur disponibilité et leur gentillesse.

J'ose espérer que les habitants du village se rendent bien compte du volume de travail fourni par chacun d'entre eux et je sais leur satisfaction pour la plupart.

En tout cas, moi... je les aime et j'apprécie la dynamique que nous avons su créer ensemble !

Bien que ce « passage » au 21^{ème} siècle soit en général considéré comme « douloureux », nous avons pris au sein du Conseil Municipal, une ferme résolution pour 2013 : celle de finir notre mandat avec autant d'enthousiasme et de confiance que nous en avons eu depuis 2008 !

Résolument optimistes sera notre devise !

Certes... nous vivons une époque charnière dans laquelle nous nous coinçons souvent les doigts entre

l'individualisme forcené d'une majorité d'individus et notre attachement d'élus à défendre la notion d'intérêt général trop souvent incomprise et ignorée.

Je pense qu'il ne faut pas que nous nous laissions abattre par cette morosité générale de crise, de marasme économique et environnemental, de critiques bêtes et méchantes issues d'ignorants quant à nos actions. Bien au contraire, je pense qu'il nous faut résister et organiser au mieux un futur dont nous n'aurons pas à rougir.

Si je devais prendre un exemple concret d'optimisme et de confiance je prendrais celui de nos jeunes qui, malgré toutes les difficultés actuelles, nous démontrent avec enthousiasme, force et conviction qu'ils arrivent à se construire. Nos jeunes sont des gens BIEN. Qu'ils soient en apprentissage ou étudiants, voyageurs, artistes ou rêveurs, nous avons le devoir de les soutenir et de leur faire confiance, de leur donner confiance, pour construire ce futur avec eux... pour eux.

A l'instar de mes collègues, que je remercie chaleureusement pour leur soutien et leur présence, nous allons vous parler de nos actions et de nos projets et commencer



tout naturellement par « La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT BLANC » présidée avec beaucoup de talent et d'enthousiasme par Eric FOURNIER. Merci Eric. Nicolas Evrard va nous parler de la « comcom » dans ce bulletin municipal (page 6)

Dans de plus en plus de domaines nous avons le « réflexe » intercommunal et nous mesurons les avantages à se regrouper, à mutualiser les efforts et le matériel. Merci à tous !

Je ne listerai pas comme l'an dernier les répercussions directes de la Communauté, qui, pour SERVOZ sont très positives et dues en grande partie à la solidarité, aussi bien financière que technique, dont nous bénéficions et qui nous sont un ballon d'oxygène !

Puisque nous parlons de « communauté »... nous n'oublions pas que nous partageons d'autres sujets intercommunaux avec PASSY. Je n'oublie pas non plus la toute nouvelle Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, avec laquelle nous allons continuer à partager et à traiter des sujets communs pour l'intérêt de tous. L'abattoir de Mégève en est l'un des exemples.

Je vais maintenant faire un rapide **retour sur l'année 2012 et vous faire part de nos projets pour 2013** qui confirmeront que nous sommes des élus de proximité très épaulés dans cette démarche par des services communaux de proximité !

Le volet travaux a occupé une grande partie de l'année 2012 et va occuper toute l'année 2013 : Sur les bâtiments communaux : « **L'ancienne poste** » et nouvelle cantine-garderie, donne toute satisfaction quant à son utilisation.

Au Presbytère la méthode d'optimisation des locaux répond maintenant aux attentes de :

- La mairie avec une salle communale très fonctionnelle. Le traitement du bruit sera la touche finale à lui apporter.

- Les adhérents du club d'escalade « Roc et résine » peuvent maintenant s'adonner à leur sport favori !

- Christian Pocachard, l'animateur du Contrat Enfance Jeunesse communautaire (qui marche très bien) y a trouvé sa place et son bureau.

- Le comité de Paroisse, avec force pinceaux, marteaux et perceuses s'est fait des locaux tellement agréables que Jean-Pierre m'a dit que depuis il y passait beaucoup de temps !

- L'association Servoz Histoire et Traditions a conservé son local ainsi que les pompiers.

La « chapelle », fraîchement remise à neuf par les services techniques, est utilisée par l'association d'animation « la Servoizienne ».

Cette belle bâtisse est désormais assainie et sécurisée pour l'usage de bon nombre d'entre nous.

En ce qui concerne les autres bâtiments nous avons continué le changement des portes et fenêtres de la **mairie** afin d'en réduire les consommations d'énergie.

En parlant de bâtiments énergivores nous avons pris le parti en juillet de répondre à l'appel à projet pilote lancé par le SYANE. (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie). L'objet de cet appel est de subventionner les projets ambitieux en matière d'économie d'énergie exemplaire. Gilles BRUNOT a monté le dossier sur la base de l'étude diagnostic lancée par le SIVOM Pays du Mont-Blanc sur les bâtiments communaux. Bingo ! Le projet de **rénovation énergétique de l'école SERVOZ** a été retenu (11 lauréats sur 33 projets présentés en Haute-Savoie). Nous sommes fiers. L'aide est conséquente. L'énergie que nous avons à y mettre le sera



d'autant plus que nous aurons à cœur de répondre à cette confiance donnée avant le mois de septembre 2014 !

Comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier le gros des travaux s'est porté en 2012 sur tous les sujets en lien avec l'eau dont je vous ferai grâce de la liste des coûts :

Le glissement de terrain : sous la houlette efficace du maître d'œuvre Vincent TAIRRAZ (du RTM), les travaux ont été rondement menés par l'entreprise PUGNAT pour tous les travaux aux Lierets et sur les traversées de routes. Je ne vais pas vous faire ce soir le compte rendu du déroulement exceptionnel de ce chantier qui mérite à lui seul qu'on lui consacre une journée ! Cette journée d'inauguration se déroulera au printemps 2013 en présence des financeurs que je remercie ici (État, région, conseil général), des entreprises, des élus, dont le chef de file du projet Patrick BOUCHARD.

Est venu se rajouter aux travaux des plages de dépôt sur le glissement le remplacement et déplacement de la canalisation d'eau potable : sur les conseils du directeur de la RDEATH Frédéric SILVESTRE, il est apparu évident que le déplacement et le remplacement garantissaient une

meilleure solidité dans le temps ainsi qu'un gain non négligeable en débit d'eau. Cette opération a été confiée à l'entreprise MARIAZ.

En parlant d'histoires d'eaux je souhaite vous rapporter ce que je considère maintenant comme un heureux évènement qui, par le « désastre » qu'il a provoqué, va modifier le cœur du hameau du Mont ! ... c'est la fable de la Fontaine ! **La fontaine du Mont** a été cassée par un bon coup de bull du conseil général en début d'année (merci le chauffeur !). Son déplacement temporaire a bien arrangé les entreprises du chantier du glissement de terrain. De fil en aiguilles, et de constats d'assurances en devis, nous sommes arrivés à un terrain d'entente très intéressant pour le village et pour les amateurs de bel ouvrage. En effet, ce n'est pas un, mais deux bassins qui ont été taillés de main de maître par Monsieur Canal, tailleur de pierres à Magland. L'hiver précoce en a empêché la pose ! Mais le printemps venu la fontaine sera revenue embellie par deux bassins en granit !

Le projet d'**assainissement des hameaux** a mobilisé aussi beaucoup d'énergie: la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude INFRAROUTE. Cette maîtrise d'œuvre a porté sur deux

chantiers respectifs situés à deux endroits différents.

La première phase des travaux a concerné le raccordement en assainissement des hameaux du Reposoir et de l'Abergement ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable. C'est l'entreprise PUGNAT qui a fait et bien fait la réalisation de ces travaux en concertation avec les habitants et propriétaires concernés.

L'autre phase a été le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable depuis l'Essert jusqu'aux Barbolets : c'est l'entreprise MARIAZ qui a réalisé ces travaux au sujet desquels les habitants du village ont fait preuve d'une grande compréhension.

Dans le domaine de la **voirie et de la sécurité** :

Le cheminement piéton la Tour/l'école aurait pu être réalisé si l'hiver n'était pas venu si tôt ! le test des chicanes étant très concluant pour les piétons et portant à commentaires pour les conducteurs, le Conseil Municipal a tranché en optant pour la sécurité des piétons tout en restant attentif aux remarques pouvant permettre l'amélioration du système... l'amélioration la plus efficace selon moi étant bien celle de lever le pied et de prévoir son temps !

La traverse du village par les RD13A (avenue de la



gare) et RD13 ! voilà un sujet pour lequel on voit enfin se profiler une issue positive. Une réunion publique a présenté ce que pourrait être assez vite le nouveau profil de l'avenue de la gare ; du carrefour de la Planchette ; du carrefour du Pont des Lanternes et de l'entrée du village côté Passy. Pour ce faire une formidable entente s'est organisée entre le Conseil Général - merci Michel (CHARLET) pour ton soutien de tous les instants sur ce dossier et sur tous les autres- et ATMB dont je remercie ici le Président et ses directeurs qui ont su prendre la mesure de l'enjeu représenté par l'itinéraire de délestage via SERVOZ. Un montant de 290 000 € pour chacun des deux partenaires a été mis afin de réaliser cette première tranche de travaux dont la maîtrise a été confiée à M.GRUFFAT du Conseil Général qui a bien su relayer nos attentes. Ces attentes ont été celles listées lors de nos diverses réunions sur le sujet depuis pas moins de 15 ans !

La dénomination des rues (voir page 14) et numérotation relève d'un énorme travail fourni par André Derisbourg.

La « Fraternelle » (ancienne coopérative) : Les travaux doivent

démarrer ce printemps.

Je n'oublie par pour autant tout ce qui touche au domaine **social/santé/** et aide aux personnes fragilisées autour desquelles un travail exceptionnel est réalisé.

Non plus tout ce qui touche à l'enfance dans le domaine scolaire et périscolaire : tout roule même si parfois il faut faire quelques ajustements et mises au point nécessaires.

La vie locale suit son petit train qui certes peut paraître parfois « gnangan »... mais là je pense qu'il en tient aux choix de chacun d'entre nous de préférer sa télé, son ordi, ses consoles en tous genres, son super market... aux rencontres possibles et toujours sympathiques provoquées par tous ceux qui animent avec passion les diverses associations du village. Merci à eux tous.

Pour 2013... si j'avais des souhaits à formuler ce serait :

Ne plus jamais voir cette annonce lumineuse sur l'autoroute conduisant vers nos montagnes si belles qui dit : ralentissez, pollution ! c'est pour moi tout simplement intolérable. L'enjeu sanitaire doit être l'une de nos priorités à tous !

Le second vœu serait de demander votre compréhension et

vos tolérances quant aux divers contretemps que nous vivons à la mairie... tant dans les services administratifs que pour les élus qui, faut-il le rappeler, sont tous des bénévoles. Je puis vous assurer que nous faisons au mieux de nos capacités humaines... et financières !

Pour plus tard... personnellement, je ressens un besoin impérieux de me « reconstruire ». C'est pour cela, que j'ai pris la décision de ne pas me représenter en 2014. D'autres sauront parfaitement prendre le relais et je les assure de ma totale disponibilité pour leur permettre une transmission claire de tous les dossiers.

Que cette année vous soit douce et légère pour tous.

Nous n'oublions bien entendu pas tous ceux qui souffrent en leur disant qu'on les aime !

Laure SCHMUTZ

PREMIER BILAN DE LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT BLANC

Décembre 2009, le Syndicat intercommunal (SIVOM) Haute Vallée de l'Arve (HVA) devenait la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc (CC VCMB). Les quatre communes de Servoz à Vallorcine avançaient encore d'un pas en matière d'intégration estimant que plusieurs questions seraient mieux traitées à cet échelon qu'au niveau communal, mais aussi en jugeant que le périmètre des quatorze communes du Pays du Mont Blanc (PMB) n'était plus le bon pour faire avancer les dossiers de proximité.

Depuis 2009, les choses se sont calées et les responsabilités de chacun ont été clarifiées. La Vallée apparaît bien comme un territoire qui vit ensemble et s'est dotée d'une institution commune au service de ses citoyens et de ses entreprises. Après les premières difficultés pour faire travailler ensemble des gens qui n'en n'avaient pas tous l'habitude, après des « calages » nécessaires, on peut noter aujourd'hui une plus grande efficacité des services communs et des politiques coordonnées.

TOURISME

C'est un des sujets difficiles qui ne progresse pas aussi vite que prévu. Cependant en octobre 2013, nous aurons un Office de Tourisme qui travaillera dans le monde entier pour une destination unique : la Vallée de Chamonix-Mont Blanc.

SPORT

La Communauté de Communes s'est engagée en plus de la gestion des infrastructures à soutenir les clubs, avec la volonté d'améliorer l'accès de tous, aux activités, mais aussi encourageant un appui à nos sportifs de hauts niveaux.

CULTURE

L'intégration des écoles de musique, comme des bibliothèques et des musées a permis de vrais progrès dont tous bénéficient.

ESPACES NATURELS ET POLITIQUES TRANSFRONTALIÈRES

La Communauté de Communes a développé une ambition à la hauteur des enjeux et des atouts que représentent nos espaces naturels et continue l'indispensable rapprochement avec le Valais et la Vallée d'Aoste autour du Mont-Blanc. La Vallée est aujourd'hui un territoire pilote en matière de politique des espaces naturels et de coopération transfrontalière grâce à sa Stratégie pour l'avenir du Massif du Mont-Blanc.

SOCIAL ET SANTÉ

De grands projets sociaux et sanitaires sont portés par la Communauté de Communes : la maison de santé pluridisciplinaire, l'épicerie sociale, l'EPHAD... la Vallée sait aussi être attentive aux siens y compris les plus en difficultés.

TRANSPORTS

Outre le maintien de la gratuité des transports dans la vallée, l'amélioration des transports scolaires, la création d'un transport à la demande et la modernisation de la ligne du Mont-Blanc Express, la Communauté de Communes expérimente et cherche à mettre en place des petit bus « Mulets » dans chaque bassin de la vallée. Demain une autre étape ? L'intégration devra continuer parce qu'elle va dans le sens d'une plus grande efficacité des services et d'une meilleure gestion des fonds publics. Des sujets comme l'eau et l'assainissement, la gestion de l'énergie et de l'électricité, voire le rapprochement des PLU pourraient d'ailleurs être prochainement transférés par une Loi sur la décentralisation en cours d'élaboration au niveau national. Si nous devons aller plus loin, il ne faudrait pas pour autant faire disparaître la diversité des villages et hameaux de la vallée qui sont un véritable atout et une vraie richesse.

Nicolas Evrard



En bref

DÉCHETS VERTS :

En application des arrêtés préfectoraux **le brûlage des déchets verts** (feux de jardin) **et l'écobuage sont STRICTEMENT INTERDITS.**

Des procès verbaux spécifiques, allant de 450 € (pour le moins cher) à 75 000 € et 2 ans de prison (pour les cas extrêmes) peuvent être dressés par le maire ou ses adjoints.

Rappel : Le brûlage à l'air libre de 50 kg de déchets verts équivaut à la pollution dégagée en parcourant 6 000 km en voiture ! Donc aller à la déchèterie située à moins de 10 km pour y déposer ses déchets verts est nettement moins polluant que de les brûler ! Une réflexion est en cours pour envisager un dépôt sur le territoire de la commune pour les grosses branches, sachant toutefois que, quitte à mettre ses déchets dans sa voiture ou sa remorque, il vaut mieux aller en déchèterie où tout est organisé. Attention : Les dépôts sauvages peuvent aussi être verbalisés.

FACTURES D'EAU :

Le changement de logiciel de facturation a provoqué énormément de retard et de désordre dans les facturations et nous tenons à vous présenter toutes nos excuses pour ces désagréments.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal a opté pour son report à la rentrée scolaire 2014/2015. Une réflexion est engagée entre l'inspection d'académie, les enseignantes et la mairie pour tenter de trouver des propositions d'encadrements allant dans « l'intérêt des enfants ».

TRANSPORT À LA DEMANDE :

Mode de transport destiné aux résidents principaux ou secondaires de la vallée ayant une mobilité réduite (personnes âgées isolées, familles isolées, personnes handicapées, personnes accidentées). Moyennant une adhésion annuelle de 10 € il offre une desserte de toute les zones des communes de Servoz, les Houches et Chamonix non desservies par le service de transports collectifs sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix.

Renseignements au :
04 50 53 05 55

POUR LES SÉNIORS ÂGÉS DE 75 ANS ET PLUS :

Le Conseil Municipal a décidé la gratuité des cartes gens du pays aux seniors âgés de 75 ans et plus. Certes, d'autres communes font mieux... mais les moyens sont différents !

La compagnie du Mont Blanc a créé un titre « vétérans invité » permettant aux seniors, résidents principaux ou secondaires, âgés de 75 ans et plus, d'accéder gratuitement à ses remontées mécaniques toute l'année. Munis d'un « bon de commande » délivré en Mairie et d'une photo ils pourront se voir remettre une carte nominative aux caisses du Montenvers uniquement.

CONCOURS 2013 DES MAISONS FLEURIES ET DES POTAGERS :

Les maisons fleuries seront classées dans le cadre du concours intercommunal. Les potagers feront l'objet d'un concours communal.



Rénovation énergétique de l'école

Petit à petit, des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments de la commune de Servoz sont mis en oeuvre. Première raison à cela : diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique hivernale. Ces économies permettront en outre, à terme, de réaliser des économies financières.

Le premier bâtiment à en bénéficier a été l'ancienne poste, transformée en cantine-garderie en 2011. Plus modestement, à la mesure des moyens de la municipalité, la mairie a vu ses vieilles fenêtres et sa porte extérieure changées, au bonheur du confort hivernal des occupants.

De manière évidente, confirmée par un audit énergétique des bâtiments communaux en 2011, le « gros morceau » était l'école, notamment sa partie la plus ancienne, où se situent les classes de primaire.

En 2012, le SYANE (Syndicat des

Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) lance un « appel à projets pilotes », dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie. L'objectif de ce programme est d'accompagner financièrement et techniquement les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leur bâtiments publics.

La municipalité saute sur l'occasion et postule à ce concours pour la rénovation énergétique de l'école primaire. La sentence tombe en septembre : Servoz est lauréate du concours, au côté de 12 autres collectivités du département !

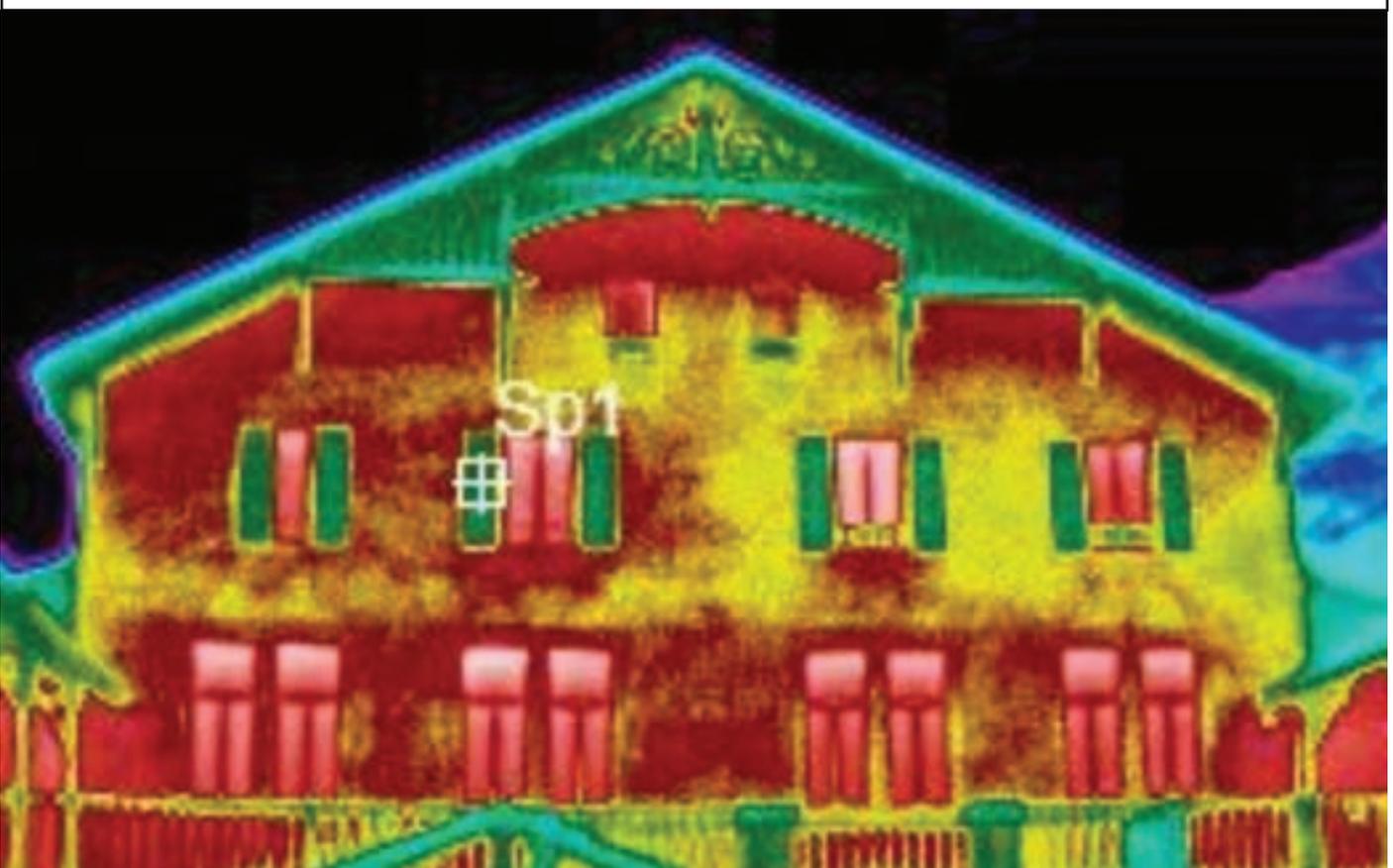
Le jeu en vaut la chandelle :

Le SYANE subventionnera le projet à hauteur de 50 % de l'estimation des travaux (142 500 €), hors maîtrise d'oeuvre. D'autres subventions sont venues s'ajouter, augmentant la prise en charge.

La rénovation concernera surtout la partie la plus ancienne du bâtiment, construite avant 1950 et quasiment en l'état d'origine : isolation des murs par l'extérieur (contrairement au projet initial qui le prévoyait par l'intérieur pour un coût équivalent) et des combles non encore isolés, changement des fenêtres, modernisation de l'éclairage, calorifugeage des réseaux de chaleur, remplacement du chauffage électrique de la maternelle et de la salle de jeux par un chauffage à circulation d'eau, mise aux normes de la chaufferie.

Afin d'éviter toute gêne aux écoliers, les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires, pour une livraison en 2014, voire avant si possible !

Thermographie nocturne de la façade sud de l'école. Cette photo en lumière infrarouge montre les pertes de chaleurs dans les zones colorées en rouge.



Plan de Protection de l'Atmosphère

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve a été présenté dans le bulletin municipal de Servoz de l'hiver 2012.

Il vise à conforter les efforts des collectivités publiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Il a été approuvé par le Préfet le 16 février 2012.

Quelques premières actions ont déjà été prises, elles sont présentées ainsi sur le site internet de la Préfecture (jugées insuffisantes par la Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, son président Eric Fournier a demandé un durcissement des actions concernant le trafic des poids lourds en transit) :

DE NOMBREUX DÉPASSEMENTS DES NORMES DE QUALITÉ DE L'AIR EN VIGUEUR SONT ENREGISTRÉS DANS LA VALLÉE DE L'ARVE,

particulièrement durant la saison hivernale. Le plan de protection de l'atmosphère répond à un enjeu majeur de santé publique. Sa mise en œuvre nécessite d'agir simultanément sur les trois principaux secteurs d'émissions de pollution : le chauffage privé utilisant de la biomasse, les installations de combustion industrielles et les transports.

SUR LE VOLET TRANSPORT, DEUX MESURES SONT EN PLACE. LES POIDS LOURDS INFÉRIEURS À LA NORME EURO 2 SONT DORÉNAVANT INTERDITS DE CIRCULER AU TUNNEL DU MONT-BLANC. Du 1er décembre 2012 au 31 mars 2013, la vitesse est réduite de 130 à 110 km/h sur le réseau autoroutier qui traverse la vallée et de 110 à 90 km/h pour le réseau départemental à chaussée séparée.

POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS, PRINCIPAL CONTRIBUTEUR À LA POLLUTION PAR LES PARTICULES FINES, deux arrêtés ont été pris pour interdire les moyens de chauffage d'appoint non performants en cas

d'épisode de pollution et imposer des normes sur les appareils de chauffage qui doivent être conformes lors des transactions immobilières. Pour accélérer la modernisation du parc d'appareils de chauffage



(1) LE CHAUFFAGE AU BOIS EST POLLUANT,

mais il n'est pas question de le supprimer, il a des atouts importants : émissions de gaz à effet de serre très faibles, ressource locale abondante. L'objectif est de le rendre bien moins polluant en modernisant les appareils de chauffage au bois.

LE FOND CHALEUR

À hauteur de 800 000 €/an pendant 4 ans pour toute la vallée de l'Arve, il permet de subventionner le changement d'appareils de chauffage au bois (poêles, inserts, chaudières) par des appareils modernes plus performants et nettement moins polluants. Les modalités d'attributions ainsi que le montant de la subvention seront bientôt connus.

individuels au bois, une opération pilote est en cours avec l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui met en place un dispositif d'aide financière au renouvellement, auquel seront associées les collectivités de la vallée de l'Arve, le conseil général et le conseil régional : c'est **LE FOND CHALEUR** (1)

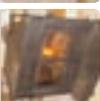
TOUT BRÛLAGE À L'AIR LIBRE EST INTERDIT DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPA EN SACHANT QUE BRÛLER 50 KG DE DÉCHETS VERTS POLLUE AUTANT QUE ROULER 6 000 KM AVEC UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE.

Sur le volet industriel, deux arrêtés de réduction des émissions de particules des installations classées ont été pris.

L'État et ses services restent pleinement engagés pour poursuivre et intensifier leurs efforts. Plus largement, le PPA de la vallée de l'Arve doit être un engagement collectif porté par tous les acteurs de la vallée et par toute la population pour réduire durablement la pollution et préserver la santé publique.

Le savez-vous ?

Tous les appareils ne se valent pas en matière de pollution !

	cheminée ouverte	—		poêle ou insert ancien (< 1996)	—		poêle ou insert récent non perforant	—		chaudière automatique à granulés
	poêle ou insert "flamme verte 5 étoiles" ou équivalent	✓		poêle ou insert "flamme verte 5 étoiles" ou équivalent	✓		poêle ou insert "flamme verte 5 étoiles" ou équivalent	✓		chaudière automatique à granulés

Pour aller plus loin

En savoir + et agir

Pour un conseil sur le bois énergie, les économies d'énergies et les aides financières, contactez :

Votre **Espace Information Énergie** au **04 50 67 17 54**, un conseiller vous répondra gratuitement, de manière neutre et indépendante.



Pour des informations sur la qualité de l'air, contactez :

Air Rhône Alpes au **09 72 26 48 90**



Vous pouvez aussi contacter directement un spécialiste pour changer votre appareil :

un **installateur Qualibois**
www.qualit-enr.org/annuaire



ou

un **professionnel qualifié** proche de chez vous (Pages jaunes)

Consultez le livret "Chauffage au bois et qualité de l'air" téléchargeable sur : www.prioriterre.org



Ce livret comporte toutes les informations pour le choix du bon matériel, une bonne utilisation, et les mesures mises en place par la préfecture.



haute-savoie.gouv.fr

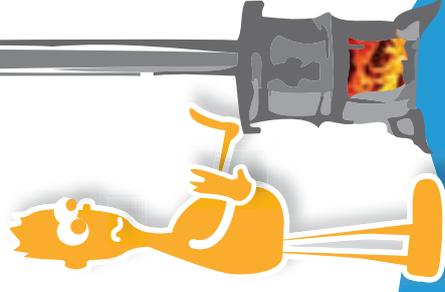
www.prioriterre.org

PLAN DE PROTECTION
DE L'ATMOSPHERE
DE LA VALLEE DE L'ARVE

PPA

Chauffage au bois

ATTENTION à la pollution atmosphérique



Vallée de l'Arve

Tous acteurs de la qualité de l'air !

Un enjeu important pour la qualité de l'air



Le bois brûlé par un équipement non performant ou sans filtre rejette des particules fines dans l'air, les PM10.

Le chauffage au bois, 1ère source émettrice de PM10 dans la vallée



Source: Air Rhône-Alpes (année 2008 v2011-1)

Un impact sur notre santé

C'est l'exposition tout au long de la vie à la pollution atmosphérique ambiante qui a le plus d'effet sur la santé (maladies cardiovasculaires, irritation et inflammation des voies respiratoires, sensibilisation aux infections respiratoires, cancer du poumon).

Plus particulièrement pour les populations à risque :

enfants, personnes âgées, femmes enceintes, fumeurs, personnes atteintes de pathologies chroniques (asthme, maladies cardiaques, diabète...)



Je me chauffe au bois, je suis concerné(e) !

J'utilise un **appareil** de chauffage au bois **ancien** ou **peu performant**.



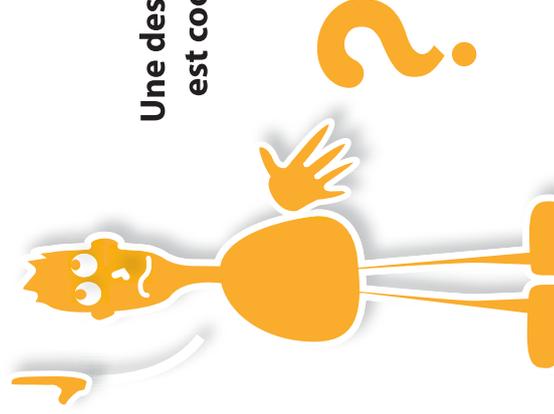
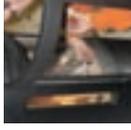
J'utilise un **bois** de **mauvaise qualité** pour me chauffer (humide, sale, peint ou traité).



Je **n'entretiens pas régulièrement** mon appareil de chauffage.



Je **n'utilise pas correctement** mon appareil (allumage par le bas, tirage mal réglé...).



Une des cases est cochée

attention !

Aucune transaction immobilière ne peut se faire sans mise en conformité de l'appareil individuel de chauffage au bois.
(arrêté n° 2012131-0022)

Aucun chauffage au bois d'appoint non conforme **ne pourra être utilisé** lors des pics de pollution.
(arrêté n° 2012131-0025)

Trois axes pour agir

1

Je m'équipe d'un matériel performant

Les appareils labellisés "flamme verte cinq étoiles" ou équivalent garantissent des performances énergétiques et environnementales importantes.

L'Etat et les collectivités locales proposent différentes incitations financières pour favoriser l'installation d'équipements dont les performances sont reconnues en matière de qualité de l'air.

2

Je contrôle la qualité de mon bois

Demandez à votre revendeur des garanties de qualité et consultez le livret "chauffage au bois et qualité de l'air" (voir au verso)

3

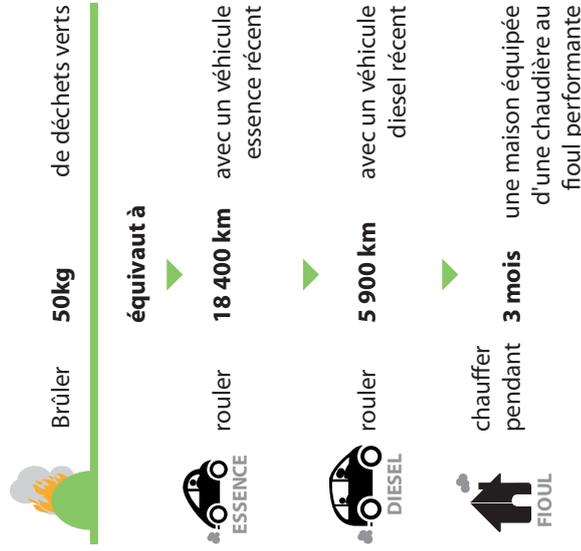
J'entretiens régulièrement mon matériel

Je fais **ramoner** et **entretenir** mon appareil de chauffage au bois au minimum une fois par an, comme le prévoit le règlement sanitaire départemental.

Le saviez-vous ?

Equivalence d'émission de particules fines, les PM10

Très incomplète, la combustion à l'air libre génère énormément de polluants, tels que les particules fines...



Apporter ses déchets verts à la **déchetterie** plutôt que de les brûler permet de **réduire considérablement ses émissions de particules!**

Pour en savoir +

Pour un conseil, contactez :

- Votre **Espace Information Énergie** au **04 50 67 17 54**, un conseiller vous répondra gratuitement, de manière neutre et indépendante.



Pour des informations sur la qualité de l'air, contactez :

- Air Rhône Alpes au **09 72 26 48 90**



Documentation :

Pour en savoir plus sur le compostage domestique, vous pouvez vous reporter au guide "Le compostage domestique" réalisé par l'Ademe et disponible dans votre **Espace Information Énergie**.



PLAN DE PROTECTION
DE L'ATMOSPHERE
DE LA VALLÉE DE L'ARVE

PPA

Brûlage à l'air libre

une

pratique polluante

Vallée de l'Arve

Tous acteurs de la
qualité de l'air !



haute-savoie.gouv.fr



www.prioriterre.org

La vallée de l'Arve, une zone sensible

De part sa topographie, la **vallée de l'Arve** est régulièrement exposée à des épisodes de pollution de l'air. En cause notamment, le brûlage des déchets verts.

Le brûlage des déchets, un réel impact !



Outre les **risques d'incendies** et la gêne occasionnée au voisinage par les fumées, la combustion à l'air libre des déchets verts est **très polluante**, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides. Cette pratique **nuît à l'environnement et à la santé**.

Le brûlage des déchets, une pratique interdite

Le brûlage des déchets verts par les particuliers et les professionnels est **strictement interdit** sur l'ensemble du territoire de la vallée de l'Arve.

A savoir

L'**article 84 du règlement sanitaire départemental** interdit tout brûlage à l'air libre des déchets ménagers.

L'**arrêté préfectoral n°2012131-0019** interdit toute pratique d'écobuage ou de feu de forêt dans le périmètre du PPA.

Des solutions pour ne pas polluer ET pour ne pas gaspiller

Attention !

Toute incinération de végétaux est passible d'une **contravention de 450 €**

(article 131-13 du nouveau code pénal)

L'apport en déchetterie



Apportez vos déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Ces déchets sont ensuite valorisés par **compostage** (par la commune ou par une société indépendante).

Plus d'informations sur les rapports d'émission entre brûlage et apport en déchetterie : reportez-vous au dos.

Le compostage domestique



Compostez les déchets verts avec les déchets de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas,...).

Cela permet de réduire le volume de vos poubelles et de produire un amendement de qualité pour votre sol.

A noter : Contrairement aux idées reçues, un tas de compost correctement géré ne sent pas mauvais !

Le broyage et paillage



Broyez les branchages et utilisez le broyat obtenu pour :

- **pailler vos plantations** (préserve les plantes des variations de température et d'humidité, enrichit le sol) ;
- **enrichir votre compost** (matière sèche et ligneuse, favorable à l'aération du compost).

La tonte mulching

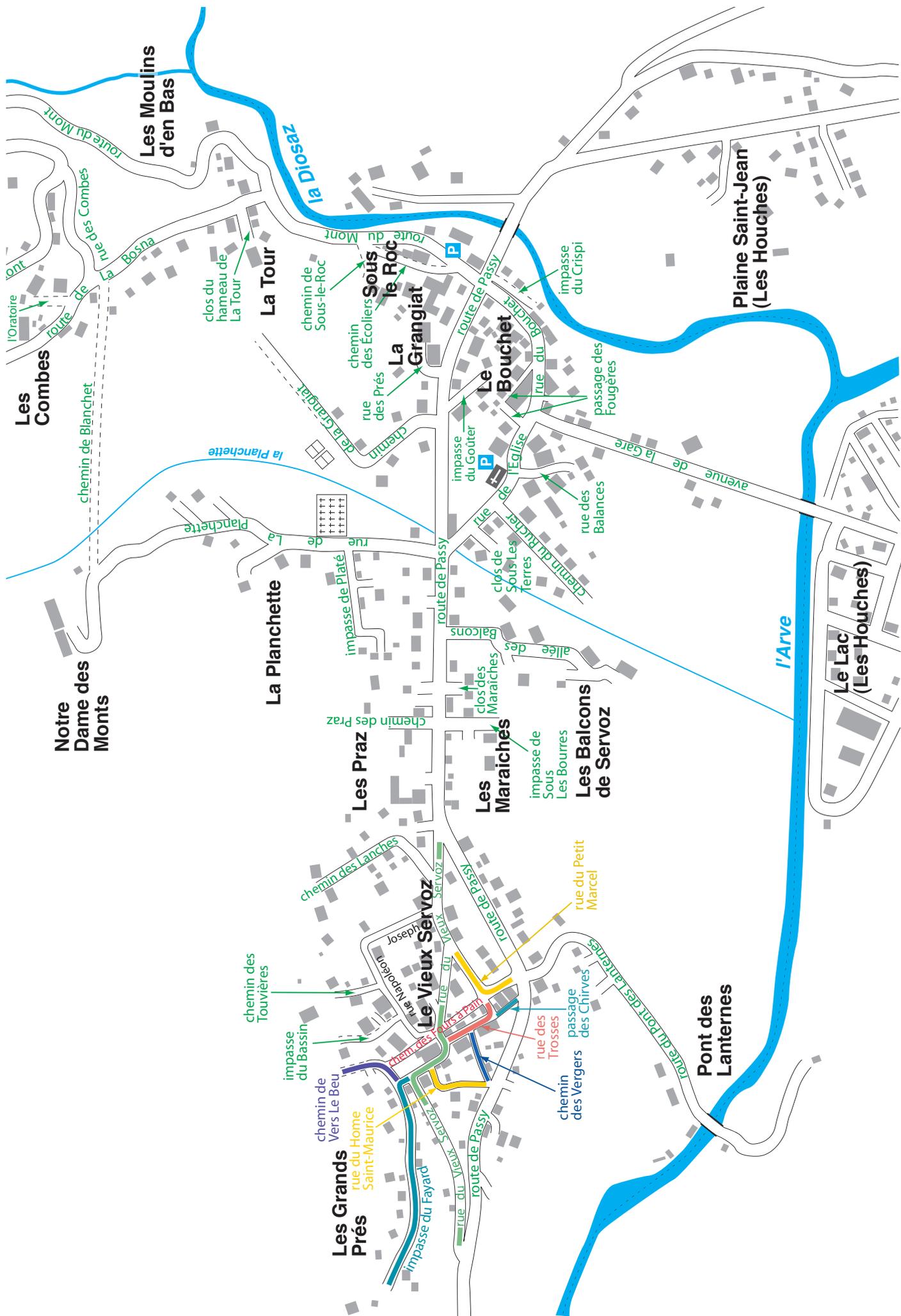


Si vous devez acquérir une nouvelle tondeuse, préférez une tondeuse "mulching" qui permet de couper finement le gazon et de le laisser sur place.

Avantages :

- pas de ramassage ;
- enrichissement des sols tondu ;
- pas de stockage.

A savoir : Le stockage des résidus de tonte dégage des mauvaises odeurs s'il n'y a pas d'apport en matières sèches (feuilles, branchages...).





L'abbé Jean Morel

Ce bulletin ne saurait passer sous silence le décès, à l'âge de 95 ans, de l'abbé Jean Morel survenu tout récemment, le 8 mars.

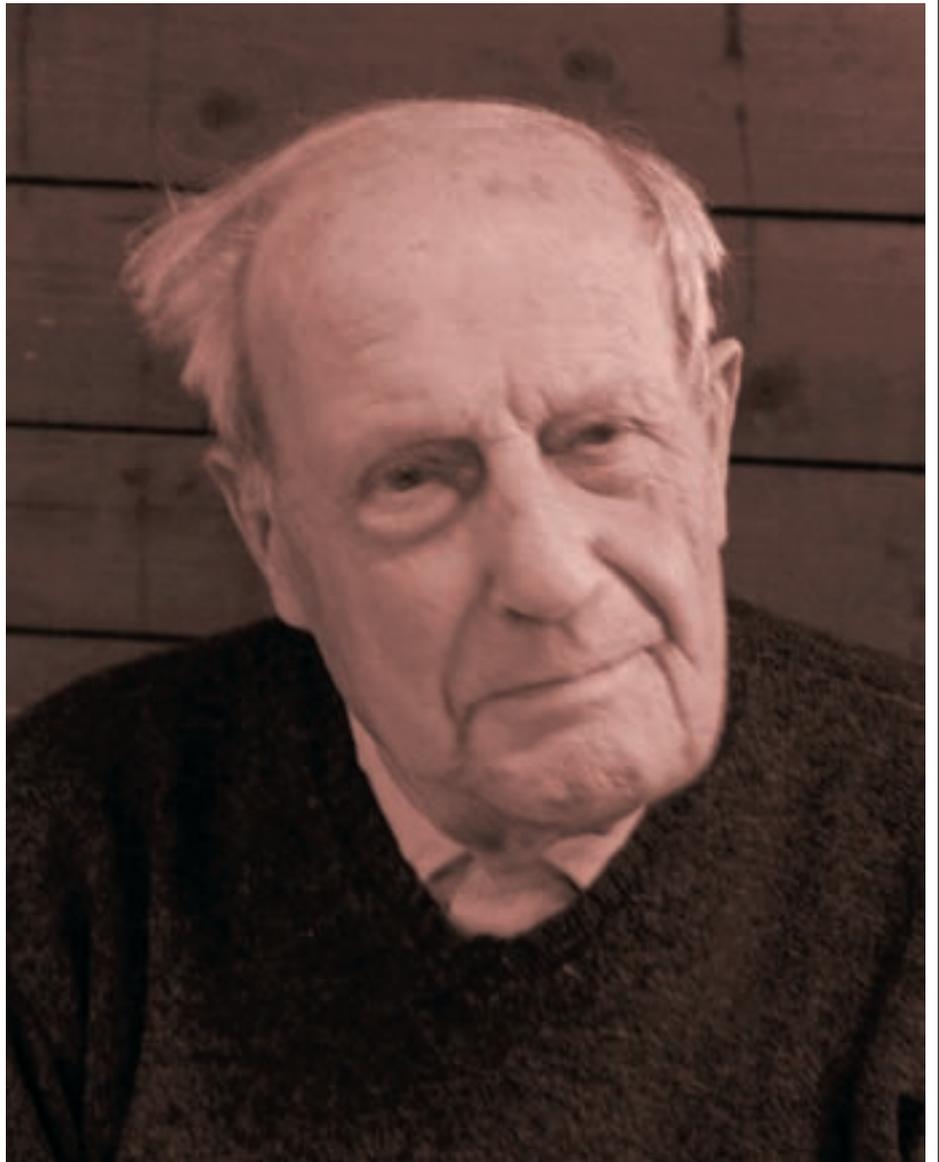
Il a été le curé de notre paroisse pendant 15 ans, de 1948 à 1963 et son empreinte a marqué le village.

D'abord vicaire à Ugine, il est arrivé, tout jeune prêtre, dans sa première paroisse : Servoz, à l'époque, une commune à connotation plutôt « rouge » pour ne pas dire anticléricale... Ses paroissiens lui conseillèrent même d'éviter certaines maisons. C'était mal le connaître que de croire qu'il allait tenir compte de ces mises en garde. Il alla chez tout le monde et nulle part ne fut mal reçu.

C'était le temps où les enfants du Mont et ceux « du Bas » qui avaient chacun leur propre école, ne se côtoyaient qu'au catéchisme et il n'était pas rare, qu'à la sortie, ils entament une bagarre de quartier. M. le curé les rassembla pour des balades, des sorties de ski. Bien des gamins Chirves lui doivent d'avoir dévalé les pistes des Houches en une période où l'occasion de le faire ne leur était guère donnée. Auprès des adultes, on le voyait rentrer le foin de deux vieilles dames ou, délaissant un moment son jardin, se rendre disponible pour véhiculer son voisin handicapé...

D'autres projets l'occupaient. Moderniser l'église en était un. On lui doit les premiers communiantes vêtus d'aubes blanches, les petits films et les diapositives comme supports d'enseignement du Cathé. C'était un précurseur.

Ralliant à sa cause le maire communiste, il obtint du conseil municipal l'électrification des cloches.



Il remplaça le fourneau à bois par un poêle à mazout et, pour économiser le chauffage, il fit agrandir la tribune de sorte qu'en semaine, la messe journalière puisse y être célébrée. La chaleur montant, il fallait chauffer très peu de temps pour avoir une bonne température. Par la suite, il prit conseil d'un éminent décorateur Japonais spécialiste des monuments Baroques, pour entreprendre la restauration intérieure du bâtiment qui fut repeint de ce camaïeu de bleu que nous avons connu jusqu'à ce jour. Un chemin de croix doré à la feuille et très stylisé, vint compléter l'ensemble.

Entre temps, l'Abbé Morel avait acquis un terrain pour y construire la salle des fêtes. Quand on dit construire il faut le prendre au pied de la lettre. De cet édifice, aujourd'hui communal et qui porte son nom, il a été le décideur de projet, le promoteur, le maître d'œuvre, le financier et même l'un des maçons mettant la main à la pâte pour fabriquer lui-même les plots des murs. Dans cette salle des fêtes qu'il n'a jamais voulu appeler paroissiale mais dont il avait fait un projet d'éducation populaire pour qu'elle serve à tous, il installa un cinéma avec séances de projection



hebdomadaires et encore un théâtre dont la troupe se produisait à Servoz et dans les alentours.

Pour financer travaux et réalisations, il organisa les premières kermesses Chirves.

Grand évènement de l'été, cette fête se préparait longtemps à l'avance mobilisant beaucoup de bénévoles dont certains venaient de Genève, en vélo, pour nous prêter main forte. Autres sources de revenus, des conférences d'alpinistes célèbres tels René Demaison, Gaston Rebuffat, Georges Tairraz... Concept tout nouveau, ces manifestations se déroulaient à guichet fermé en refusant du monde malgré toutes les chaises supplémentaires ajoutées dans la salle.

C'est ainsi que de sa propre initiative et juste aidé de volontaires, il a réussi à financer des travaux dont nous possédons aujourd'hui l'héritage.

Après Servoz, l'Abbé Morel a eu en charge les paroisses d'Eloise et de Cuvat dont il restaura également les églises. Sa dernière paroisse fut celle d'Esery où il continua à rendre mille services tout en cultivant toujours son potager dont les légumes -disaient certains- devaient être arrosés à l'eau bénite tant ils poussaient bien partout...

Comme partout où il était passé, il avait su se faire apprécier en tant que prêtre qui vivait sa foi au quotidien et en tant qu'homme ouvert à toutes les discussions. Ce n'est que tout récemment qu'il

était entré dans une maison de retraite fatigué par une santé qui se dégradait de jour en jour.

Il y a cinquante ans que l'Abbé Morel avait quitté Servoz. Pourtant, il n'avait pas quitté le cœur de ses anciens paroissiens. Plus de trente personnes de Servoz étaient présentes pour l'accompagner lors de ses funérailles à l'église de Reignier et au cimetière d'Esery où il repose désormais.

Leur façon, aux gens d'ici, de lui dire un dernier merci pour son ministère et pour cette salle Jean Morel qu'il nous laisse.

Josette Zucchetti

Le Relais

Que faire de nos textiles non utilisés depuis plusieurs années ? Les donner ? Les jeter ?...

Qu'ils soient usés, « anciens », une solution est à votre portée : **Le Relais**.

Des containers blancs ont vu le jour depuis plusieurs mois au bas de la vallée et il m'a semblé utile et important de demander l'installation de l'un d'eux à Servoz ; avec l'aide de Sylviane, c'est chose faite depuis quelques semaines derrière la Salle des Fêtes sur la route de Passy.

Le Relais, c'est l'aventure d'une poignée d'hommes, au sein de la communauté Emmaüs fondée en 1982 à Bruay-La-Buissière (62). Parce qu'il fallait trouver une solution face au nombre croissant de jeunes en situation précaire sollicitant la communauté, le Relais est né en 1984 avec l'ambition de trouver pour ces jeunes une porte de sortie vers la vie active. Permettant l'embauche d'une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, l'activité de collecte/valorisation textile a été rapidement privilégiée. 30 ans plus tard, le Relais est devenu le n°1 de la filière, avec plus de 1800 emplois en France et en Afrique.



Quelques chiffres : les français se séparent de 700 000 tonnes de textiles chaque année ! (11kg/habitant).

125 000 tonnes de textiles usagés ont été récupérés en 2010 et 96 000 tonnes sont réutilisées ou recyclées.

6% peuvent être réintroduits dans un circuit commercial via les boutiques Ding Fring soutenant l'achat solidaire, 49% partent à l'export en aide au développement économique en Afrique, 10% sont réutilisés en chiffons d'essuyage, 25% servent à la fabrication de matières premières comme de l'isolant thermique et acoustique (Métisse) (<http://www.isolantmetisse.com>) pour n'avoir plus que 10% de déchets.

Le site www.lerelais.org vous donnera toutes les informations que vous souhaitez.

Recycler est pour moi une solution d'avenir indispensable. Pensons-y !

Michel Peltié



Concours des maisons fleuries



MAISONS :

- 1 : BALMAT P. et M-P. (La Planchette)
- 2 : STOCCARD B. (La Planchette)
- 3 : TRAPPIER S. et C. (Le Bouchet)

MAISONS ANCIENNES RÉNOVÉES :

- 1 : DANIEL H. et A-M. (Le Mont)
- 2 : DELEVAUX D. et DENIARD (Le Mont)
- 3 : DESCOMBES M. et P. (Le Mont)
- 4 : BELLIN D et J-L. (Le Bouchet)

MAISONS ANCIENNES TRADITIONNELLES :

- 1 : TAVERNIER S. (La Côte)
- 2 : OUVRIER-BUFFET D. et S. (La Côte)
- 3 : DESCHAMPS C. (Le Bouchet)
- 4 : DEVILLAZ G. (Le Mont)

COMMERCE :

- 1 : 8 à 8 (Le Bouchet)
- 2 : Buvette de La Fontaine

GRENIERS :

- 1 : DEVILLAZ Y. et M. (Vieux Servoz)
- 2 : Mme SACHE (Vieux Servoz)
- 3 : LEHMANN D. et J. (Le Bouchet)



CHALETS :

- 1 : CHAVASSIEUX S. et F. (Le Mont)
- 2 : RAVANEL R. et E. (Vieux Servoz)
- 3 : CLEO S. et E. (Le Bouchet)
- 4 : GABORIAUD S. et J-M. (La Planchette)

COUPS DE COEUR :

REY V. (Vieux Servoz) ex aequo avec CROZ H. (Le Mont)
 Le quartier du Vieux Servoz : PAREAU Y., famille RAVANEL,
 CODELUPPI, FÉLISAZ, SACHE.





Etat civil octobre à mars

NAISSANCES

Madame le Maire adresse ses félicitations aux heureux parents et tous ses vœux de santé aux nouveau-nés.

Le 09/12/2012 : **Elsa CHARRIÈRE**, fille de Vincent CHARRIÈRE et de Delphine LANTIGNAC

Lieu-dit « Le Mont » à Servoz

Le 20/02/2013 : **Mathilda, Maj SVENSSON**, fille de Olof, Örjan SVENSSON et de Estelle, Gisèle DE PAOLI

Lieu-dit « le Vieux Servoz » à Servoz

DÉCÉS

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux familles de :

Le 03/12/2012 : **Mr Jean, Marcel NICOLAS**, domicilié « Route de Passy, Chalet les Reines »

Le 26/02/2013 : **Mr Olivier CROZ**, domicilié « Route de la Ferme »

Le 03/03/2013 : **Mme Paulette, Jeanny RAVANEL**, domiciliée « Le Vieux Servoz »

Proche de chez nous.....

Le 08/03/2013 : **L'abbé Jean Morel**, domicilié à Esery (74)

Formation aux premiers secours



En octobre dernier, tout le personnel communal de Servoz et ses élus ont suivi une formation aux premiers secours.

Ce rappel indispensable aux gestes de base des premiers secours fut compris de tous.

Avec sa gentillesse et son professionnalisme, Sonia POPOFF,

médecin urgentiste aux hôpitaux du Mont-Blanc et au secours en montagne et de plus formatrice à l'utilisation du DAS (Défibrillateur Automatique Externe), a su faire passer le message :

« Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises

dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque »

Très bientôt, le DAE, offert par l'Association des Résidents Secondaires de la Vallée de Chamonix, trouvera sa place dans un boîtier à l'extérieure de la Maison de l'Alpage.



Histoire et Traditions

Suite aux intempéries (importantes chutes de neige), notre Assemblée Générale n'a pu se tenir comme prévu le Vendredi 14 décembre 2012, et il s'est avéré impossible de trouver une autre date toute proche. Les salles de réunions étant fortement occupées à cette période, le bureau a pris la décision de changer complètement les dates des futures assemblées pour les mettre au mois de juin. Ainsi la prochaine Assemblée Générale de notre association est prévue pour le **14 juin 2013 à 19 h.**

Dans le cadre d'un travail commun avec la Fédération Mont Blanc Patrimoine, il a été demandé à notre association de présenter un thème spécifique à notre village pour l'automne 2013, ceci afin de réaliser

une exposition itinérante, regroupant les panneaux des associations du Pays du Mont-Blanc, pour 2014. Le sujet retenu est celui de « La foire aux moutons », manifestation hautement caractéristique de notre village. Afin de mener à bien notre dossier, nous sommes à la recherche de photos, documents ou histoires à nous conter sur ce sujet. Si vous avez des souvenirs, des choses à dire, merci de prendre contact avec notre association aux numéros de téléphone ci-dessous. Les personnes qui sont intéressées par notre association peuvent nous rejoindre et participer à nos réunions en contactant un des membres de notre bureau.

Présidente :
Sandie GARNIER
04 50 47 15 76
Vice-Présidente :
Aline SALVETTI
04 50 91 41 44
Secrétaire :
Anne-Marie DANIEL
04 50 91 40 60
Trésorier :
André DERISBOURG
04 50 91 40 48



ph. Pascal Tournaire



ph. Pascal Tournaire

Amicale des donneurs de sang

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Servoz tient particulièrement à vous remercier pour votre générosité et votre solidarité.

Lors de nos collectes en 2012, 196 personnes se sont présentées.

Nous vous rappelons que les dates des prochains dons sont :

- le **lundi 15 juillet**
- le **lundi 21 octobre**

Pour plus de renseignements sur le don du sang ou pour connaître les autres sites de collecte dans toute la France :

www.dondusang.net ou N° Azur
0 810 150 150



Amicale des parents d'élèves



Lors de la dernière rentrée, l'équipe s'est encore agrandie. Nous sommes désormais 16 parents d'élèves avec de nombreuses idées en tête. Le 18 novembre, nous avons organisé notre première bourse aux livres et aux jouets qui a connu, pour sa première édition, un certain succès. En décembre, nous avons tenu un stand au traditionnel marché de Noël, avec la vente des réalisations des enfants (décorations de Noël, plantations de jacinthes) ainsi que différentes confections des enfants

ou des adultes (chocolats, sablés, gâteaux). Malgré le froid, ce marché typique a attiré comme toujours petits et grands avant les fêtes de fin d'année. Tout au long des mois de décembre, janvier et février, tous les enfants de l'école - de la petite section de maternelle au CM2 - ont activement participé à l'activité ski de fond. L'amicale a œuvré dans ce sens en continuant son investissement dans le matériel de ski de fond (achat de nouvelles chaussures de ski pour les pointures manquantes et de

nouveaux skis). Ce cycle ski de fond s'est conclu par la traditionnelle course de la mini-vasa pour la plus grande joie de tous nos petits sportifs.



Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre des "Investissements d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir **500 millions d'euros, l'Anah 600 millions** et les fournisseurs d'énergie **250 millions d'euros** dans le programme Habiter Mieux.

Son objectif : aider **300 000 ménages** à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales,

la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA...

Votre collectivité soutient le programme Habiter Mieux.



Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

L'ÉTAT CRÉE POUR VOUS HABITER MIEUX :

- une aide financière
- un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Pour toute question et prise de rendez-vous :



Avril 2012

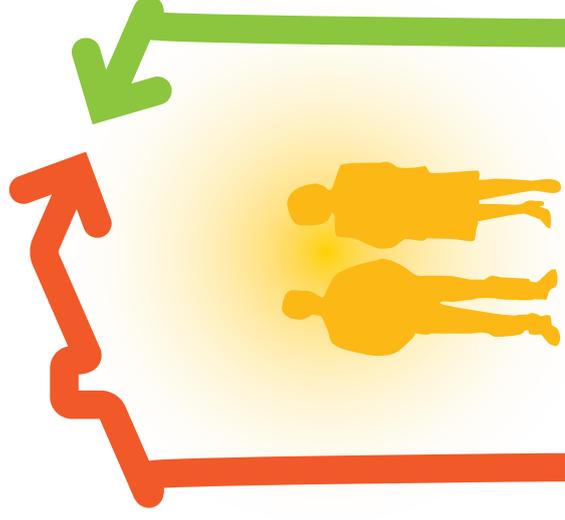
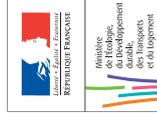


Ou contactez les téléconseillers de l'Anah au :

0 820 15 15 15

(n° indigo, 0,15 €/min)

www.habitermieux.fr



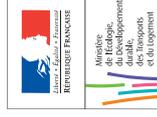
**→ BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

L'ÉTAT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !

Grâce au programme Habiter Mieux, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique



→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

- **HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE** pour permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :
 - **bien vous chauffer,**
 - **diminuer vos factures d'énergie.**

Habiter mieux, c'est :

- Le cumul d'une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 600 € au titre des "Investissements d'avenir"** et d'une **aide aux travaux** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 20 ou 35 % du montant total des travaux.
- Une **aide complémentaire** peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes ou votre mairie... **Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant** (dans la limite de 500 €, soit 2100 € au total).

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ réalisé pour vous par un organisme compétent et reconnu par les pouvoirs publics.

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux,**
- monter votre **dossier de financement** de A à Z,
- **suivre avec vous** le bon déroulement de vos travaux.

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **12 000 € HT ?**

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES*

Le niveau de revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources Ile-de-France (en €)	Niveau de ressources autres régions (en €)
1	16 772	11 614
2	24 619	16 985
3	29 567	20 428
4	34 523	23 864
5	39 497	27 316
Par personne supplémentaire	+ 4 962	+ 3 441

*Valeurs applicables en 2012

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

- Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé.
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans.**

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%.**
- Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier.**
- Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment.**
- Ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ L'ORGANISME DONT LE TAMPON FIGURE AU VERSO.

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

AU MINIMUM :

5 000 €

D'AIDES À DÉDUIRE

500 €
COMPLÉMENT AIDE HABITER MIEUX

500 €
COMPLÉMENT AIDE LOCALE

1 600 €
AIDE HABITER MIEUX

2 400 €
AIDE AUX TRAVAUX Anah*

Une avance est possible dès le début des travaux !

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier **d'un prêt sans intérêt et de subventions des partenaires du programme.**

*Pour un "projet de travaux d'amélioration de l'habitat" sur la base d'un ménage aux "ressources modestes". Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 6 800 €.



Les composteurs du SITOM

Comme chaque année le SITOM des Vallées du Mont Blanc organise des ventes de composteurs sous forme de permanence.

33 dates en 2013 ont été programmées, que vous trouverez à l'adresse internet suivante :



www.sitomvalleesmontblanc.fr/Comment-obtenir-un-composteur

Communiqué ERDF

ERDF, en qualité de concessionnaire, intervient régulièrement sur les réseaux électriques de distribution, pour des travaux programmés.

Ces interventions peuvent nécessiter des coupures électriques, affectant la collectivité locale et donc ses administrés.

Vous nous avez alerté lors de nos divers échanges, de votre insatisfaction générée par le manque d'informations de la population lors de ce type d'intervention.

Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de communication adapté entre ERDF, votre commune, et ces habitants s'avère nécessaire pour leur apporter satisfaction.

Pour ce faire ERDF a expérimenté un service gratuit dénommé « **Prévenance Travaux** » dans plusieurs municipalités.

Cette expérimentation s'avère être concluante, dès lors, ERDF décide



ph. Pascal Tournaire

de proposer ce service à l'ensemble des communes du Territoire Annecy Léman.

Ce service consiste en l'envoi d'une information nominative, rapide et détaillée auprès des administrés, par e-mail et à terme par SMS.

Cette démarche se fera uniquement pour les habitants qui choisiront de renseigner leurs coordonnées sur le portail internet dédié (messagerie du domicile ou téléphone portable).

Pour cela, les administrés intéressés doivent renseigner sur le site internet erdf-prevenance.fr leurs données personnelles qui resteront totalement confidentielles.

HORAIRES > DU 2 AVRIL AU 28 JUIN 2013 TIMETABLE > FROM APRIL 2TH TO JUNE 28TH ORARI > DAL 2 APRILE AL 28 JUNI 2013



**INFO TRAFIC TRAVAUX
TER RHÔNE-ALPES**

MARTIGNY > CHAMONIX > SAINT-GERVAIS

	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	4
MARTIGNY	5.41		6.52	7.43	8.43	9.43	10.43	11.43	12.43	13.43	14.43	15.43	16.43	17.43	18.43	19.43	20.43	21.43	22.41	23.43
LES FUMEAUX	X 5.42		6.53	7.44	8.44	9.44	10.44	11.44	12.44	13.44	14.44	15.44	16.44	17.44	18.44	19.44	20.44	21.44	22.42	23.44
VERNAYAZ	5.47		6.58	7.49	8.49	9.49	10.49	11.49	12.49	13.49	14.49	15.49	16.49	17.49	18.49	19.49	20.49	21.49	22.47	23.49
SALVAN	5.58		7.09	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	15.00	16.00	17.00	18.00	19.00	20.00	21.00	22.00	22.58	00.00
LES MARÉCOTTES	6.02		7.13	8.04	9.04	10.04	11.04	12.04	13.04	14.04	15.04	16.04	17.04	18.04	19.04	20.04	21.04	22.04	23.02	00.04
LA MÉDETTAZ	X 6.03		7.14	8.05	9.05	10.05	11.05	12.05	13.05	14.05	15.05	16.05	17.05	18.05	19.05	20.05	21.05	22.05	23.03	0.05
LE TRÉTIEN	X 6.06		7.17	8.08	9.08	10.08	11.08	12.08	13.08	14.08	15.08	16.08	17.08	18.08	19.08	20.08	21.08	22.08	23.06	0.08
FINHAUT	6.14		7.25	8.16	9.16	10.16	11.16	12.16	13.16	14.16	15.16	16.16	17.16	18.16	19.16	20.16	21.16	22.16	23.14	0.16
LE CHÂTELARD-VS (Village)	X 6.21		7.32	8.23	9.23	10.23	11.23	12.23	13.23	14.23	15.23	16.23	17.23	18.23	19.23	20.23	21.23	22.23	23.21	0.23
LE CHÂTELARD FRONTIÈRE A	6.23		7.34	8.25	9.25	10.25	11.25	12.25	13.25	14.25	15.25	16.25	17.25	18.25	19.25	20.25	21.25	22.25	23.23	0.25

BUS TRAVAUX LE CHÂTELARD FRONTIÈRE > CHAMONIX > SAINT-GERVAIS-LE FAYET

	2	1	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	
LE CHÂTELARD FRONTIÈRE D					8.00	9.00		11.00		13.00			16.00	17.00	18.00	19.00	20.00				
VALLORCINE			6.07	7.00	8.07	9.07		11.07		13.07			16.07	17.07	18.07	19.07	20.07				
LE BUET			6.11	7.04	8.11	9.11		11.11		13.11			16.11	17.11	18.11	19.11	20.11				
MONTROC LE PLANET	VEUILLEZ CONSULTER LES TABLEAUX HORAIRES AFFICHÉS DANS LES GARES / CHECK THE TIMETABLES IN THE STATIONS / CONSULTARE I TABELLONI ORARI PRESENTI NELLE STAZIONI																				
ARGENTIÈRE			6.25	7.18	8.25	9.25		11.25		13.25			16.25	17.25	18.25	19.25	20.25				
LA JOUX - Tennis des Îles			6.28	7.22	8.28	9.28		11.28		13.28			16.28	17.28	18.28	19.28	20.28				
LES TINES			6.32	7.26	8.32	9.32		11.32		13.32			16.32	17.32	18.32	19.32	20.32				
LES PRAZ			6.36	7.30	8.36	9.36		11.36		13.36			16.36	17.36	18.36	19.36	20.36				
Médiathèque			6.40	7.34	8.40	9.40		11.40		13.40			16.40	17.40	18.40	19.40	20.40				
CHAMONIX MT-BLANC A			6.50	7.44	8.50	9.50		11.50		13.50			16.50	17.50	18.50	19.50	20.50				
CHAMONIX MT-BLANC D	5.14	6.14	6.55	7.55	8.55	9.55		11.55	12.55	13.55			16.55	17.55	18.55	19.55					
CHAMONIX SUD			6.59	7.59	8.59	9.59		11.59	12.59	13.59			16.59	17.59	18.59	19.59					
LES MOUSSOUX	5.18	6.18	7.02	8.02	9.02	10.02		12.02	13.02	14.02			16.02	17.02	18.02	19.02	20.02				
LES PÉLERINS	5.20	6.20	7.04	8.04	9.04	10.04		12.04	13.04	14.04			16.04	17.04	18.04	19.04	20.04				
LES BOSSONS	5.24	6.24	7.07	8.07	9.07	10.07		12.07	13.07	14.07			16.07	17.07	18.07	19.07	20.07				
TACONNAZ	5.26	6.26	7.10	8.10	9.10	10.10		12.10	13.10	14.10			16.10	17.10	18.10	19.10	20.10				
LES HOUCHE-S-ST-ANTOINE	5.32	6.32	7.14	8.14	9.14	10.14		12.14	13.14	14.14			16.14	17.14	18.14	19.14	20.14				
VIADUC STE MARIE																					
VAUDAGNE																					
SERVOZ	5.43	6.43	7.22	8.22	9.22	10.22		12.22	13.22	14.22			16.22	17.22	18.22	19.22	20.22				
CHEDE			7.39	8.39	9.39	10.39		12.39	13.39	14.39			16.39	17.39	18.39	19.39	20.39				
ST-GERVAIS-LE FAYET	5.57	6.57	7.48	8.48	9.48	10.48		12.48	13.48	14.48			16.48	17.48	18.48	19.48	20.48				



POUR EN SAVOIR PLUS :
ALLO TER :
 09 69 32 21 41 (APPEL NON SURTAXÉ)
INTERNET :
 TER-SNCF.COM (RHÔNE-ALPES)

ALLO TRAM
 +41 (0) 27 764 12 71
 www.trmsa.ch

SAINT-GERVAIS > CHAMONIX > MARTIGNY

BUS TRAVAUX SAINT-GERVAIS-LE FAYET > CHAMONIX > LE CHÂTELARD FRONTIÈRE

	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	5	
ST-GERVAIS-LE FAYET			7.06	8.06	9.06	10.06		12.06	13.06	14.06			16.06	17.06	18.06	19.06	20.06	21.06	22.06			
CHEDE			7.13	8.13	9.13	10.13		12.13	13.13	14.13			16.13	17.13	18.13	19.13	20.13	21.13				
SERVOZ			7.26	8.26	9.26	10.26		12.26	13.26	14.26			16.26	17.26	18.26	19.26	20.26	21.26	22.20			
VAUDAGNE																						
VIADUC STE MARIE																						
LES HOUCHE-S-ST-ANTOINE			7.33	8.33	9.33	10.33		12.33	13.33	14.33			16.33	17.33	18.33	19.33	20.33	21.33	22.33			
TACONNAZ			7.37	8.37	9.37	10.37		12.37	13.37	14.37			16.37	17.37	18.37	19.37	20.37	21.37	22.38			
LES BOSSONS			7.39	8.39	9.39	10.39		12.39	13.39	14.39			16.39	17.39	18.39	19.39	20.39	21.39	22.41			
LES PÉLERINS			7.42	8.42	9.42	10.42		12.42	13.42	14.42			16.42	17.42	18.42	19.42	20.42	21.42	22.44			
LES MOUSSOUX			7.44	8.44	9.44	10.44		12.44	13.44	14.44			16.44	17.44	18.44	19.44	20.44	21.44	22.46			
CHAMONIX SUD			7.47	8.47	9.47	10.47		12.47	13.47	14.47			16.47	17.47	18.47	19.47	20.47	21.47				
CHAMONIX MT-BLANC A			7.52	8.52	9.52	10.52		12.52	13.52	14.52			16.52	17.52	18.52	19.52	20.52	21.52	22.50			
CHAMONIX MT-BLANC D			6.15	7.57	8.57	10.57		12.57	13.57	14.57			16.57	17.57	18.57	19.57						
Médiathèque			6.19	8.01	9.01	11.01		13.01	14.01	15.01			17.01	18.01	19.01	20.01						
LES PRAZ			6.23	8.05	9.05	11.05		13.05	14.05	15.05			17.05	18.05	19.05	20.05						
LES TINES			6.26	8.08	9.08	11.08		13.08	14.08	15.08			17.08	18.08	19.08	20.08						
LA JOUX - Tennis des Îles			6.30	8.12	9.12	11.12		13.12	14.12	15.12			17.12	18.12	19.12	20.12						
ARGENTIÈRE			6.32	8.14	9.14	11.14		13.14	14.14	15.14			17.14	18.14	19.14	20.14						
MONTROC LE PLANET	VEUILLEZ CONSULTER LES TABLEAUX HORAIRES AFFICHÉS DANS LES GARES / CHECK THE TIMETABLES IN THE STATIONS / CONSULTARE I TABELLONI ORARI PRESENTI NELLE STAZIONI																					
LE BUET			6.46	8.28	9.28	11.28		13.28	14.28	15.28			17.28	18.28	19.28	20.28						
VALLORCINE			6.50	8.32	9.32	11.32		13.32	14.32	15.32			17.32	18.32	19.32	20.32						
LE CHÂTELARD FRONTIÈRE A			8.41	9.41	11.41	13.41		15.41					17.41	18.41	19.41							
LE CHÂTELARD FRONTIÈRE D	5.30	6.44	7.50	8.50	9.50	10.50	11.50	12.50	13.50	14.50	15.50	16.50	17.50	18.50	19.50	20.50	21.50	22.31	23.29			
LE CHÂTELARD-VS (Village)	X 5.32	6.46	7.52	8.52	9.52	10.52	11.52	12.52	13.52	14.52	15.52	16.52	17.52	18.52	19.52	20.52	21.52	22.33	23.31			
FINHAUT	5.40	6.54	8.00	9.00	10																	



Repas des aînés



Cheminement piétons La Tour/l'école



Soutien à la famille Korbi



Génération après Zidane



Le Chirv'athlon



La municipalité remercie Monsieur COMPOIS de CYBERGRAPH pour sa généreuse participation à l'édition du bulletin municipal de Servoz.